

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
8 heur.	11 au-dessus de 0.	66 deg.	27 pou. 7 lig.		
Midi....	13 au-dessus	00 deg.		pou. Sud.	
SOLEIL.		LUNE.			
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
0 h.	0 h.	0 h.		17	
	m. 27	m.	Pleine lune.		

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32. au 2^{me}.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Destribles sté, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX : Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 25 septembre 1839.

L'ordonnance de réorganisation du conseil-d'état a soulevé dans la presse un cri général de réprobation ; les jugements portés sur elle sont plus ou moins sévères, mais tous sont unanimes dans une pensée de blâme.

Comment cela ne serait-il pas ainsi ? On attendait une réorganisation véritable, capable de donner une vie nouvelle à une corps qui a dévié de sa destination primitive, qui, dans beaucoup de cas, est un embarras, un obstacle, qui ressemble à un hôtel de repos où l'on jette les blessés politiques, en attendant qu'ils retrouvent de l'emploi, et on ne voit dans l'ordonnance que le moyen de donner de petites satisfactions à des hommes de telle ou telle nuance, de récompenser des services de coterie, de se ménager de l'influence dans l'avenir. On n'y voit qu'un remaniement sans portée fait dans un but mesquin et étroit, que la création de dix places salariées, que dix positions élevées faites au profit des amis du pouvoir.

Au lieu d'une réforme désirée, attendue, solennellement promise par M. le garde-des-sceaux, ce n'est qu'une dépense nouvelle de 94,000 fr. au budget, qu'un impôt arraché aux sueurs du peuple, impôt qui n'est pas autorisé, pour lequel il faudra demander à la chambre un crédit supplémentaire qu'elle ne refuse jamais, par cette raison que beaucoup de ses membres en prennent leur part.

En tout ce qui implique une question financière, le régime des ordonnances est fatal ; le pouvoir exécutif est constitué pour faire exécuter les lois, pour distribuer le budget et non pour empiéter sur lui ; c'est là un principe fondamental et dont il faudrait se souvenir toujours et s'écartier moins souvent.

Sous le rapport administratif, l'ordonnance ne consacre pas réellement l'indépendance des membres du conseil-d'état, indépendance qui leur serait nécessaire quand ils connaissent des contestations élevées entre les citoyens, ou entre les membres du pouvoir et les particuliers ; la formalité d'une ordonnance royale pour les destituer n'est qu'une responsabilité illusoire ; le roi ne peut pas refuser une ordonnance à un ministre qui la demande, à moins de devenir lui-même le ministre de chaque département.

L'ordonnance qui suit immédiatement celle de réorganisation ne soulève pas moins de réclamations ; elle dénote chez les élus l'avidité de jouir, chez les ministres l'impatience de récompenser, dans la crainte de n'en avoir pas le temps, comme aussi le désir de se soutenir en se faisant des créatures. Du reste, il n'y a que dédain pour l'opinion publique ; ce ne sont ni des hommes spéciaux, ni des hommes capables ; ce sont des soutiens, des ames dévouées.

Point de pensée politique, car ces hommes appartiennent à toutes les nuances dynastiques qui tiraillent le pouvoir dans tous les sens depuis neuf années. Ce sont des gages donnés à tout le monde, et par conséquent à aucune opinion ; c'est de la part du garde-des-sceaux une petite récompense à ceux qui l'ont nommé.

Les troubles du Mans sont terminés ; le marché du vendredi, pour lequel on craignait de nouveaux troubles, a été calme. La pluie avait d'une part retenu la foule ; de l'autre la garde nationale et la troupe de ligne auraient rendu impossible toute tentative. Il n'y a pas eu la moindre agitation. Un seul garde national qui s'était enivré, et qui, dans la halle où il était de service, tenait des discours capables de troubler encore la tranquillité, a été conduit au poste et retenu tout le jour. C'est là le seul fait particulier de la

journée. Il est à remarquer que les patriotes ont été les plus actifs pour rétablir l'ordre ; la garde nationale, peu nombreuse du reste, ne comptait pas plus d'un dixième d'hommes appartenant à l'opinion juste-milieu. Ce sont les patriotes qui ont ramené la tranquillité dans la ville ; c'est sur leur demande que le conseil municipal a autorisé la reddition des prisonniers, au moment où il devenait dangereux de ne pas céder aux exigences de la population qui entourait la troupe de tous côtés, où le premier coup porté de part ou d'autre pouvait devenir le signal d'une effroyable scène de sang et de deuil. Le conseil municipal est un pouvoir de conciliation ; dans ce moment critique où il fallait céder pour gagner le temps de ramener le calme, ou courir le risque de malheurs irréparables, le conseil municipal n'a pas hésité ; il a suppléé à la lâcheté du maire qui s'est caché durant les troubles, et qui, seul de tous les fonctionnaires, n'est pas destitué. En présence des faits, comment expliquer la conduite du ministre ? Le maire n'a pas été suspendu, et c'est seulement le nouveau préfet qui a été autorisé à prendre cette mesure, s'il y a lieu. M. Sevin, le courageux commandant de la garde nationale désorganisée, qui promit aux insurgés d'aller porter leurs demandes aux conseillers municipaux, a été accusé par le *Moniteur parisien*, organe du gouvernement, d'avoir promis aux insurgés, sous sa responsabilité, l'élargissement des prisonniers, ce qui ne saurait être, car le conseil pouvait le refuser ; et, alors, quelle n'eût pas été contre le commandant la colère des masses ? Le préfet a été destitué ; c'est un acte sévère. M. Bruley s'était déjà concilié l'estime des Manceaux par la rectitude de son jugement, par la sagesse de ses vues administratives. Toutefois, cette destitution est jusqu'à un certain point motivée par la faiblesse du préfet, qui, à Connerré, ordonna d'arrêter les voitures chargées de blé qui pouvaient survenir après le départ du premier convoi.

Mais la destitution du procureur du roi passe toute croyance ; il est frappé brutalement après avoir à Connerré soutenu, au milieu de réels dangers, une lutte de plusieurs heures contre des milliers de paysans demandant la vente au-dessous du cours des grains interceptés ; pour avoir au Mans, dans la soirée du dimanche, été blessé, en protégeant de son corps un citoyen poursuivi par la multitude ; après avoir, dans la matinée du lundi, été faire, devant les barricades, deux sommations légales, à la portée des projectiles lancés contre lui de toutes parts ; après avoir enfin, sur les sollicitations du conseil municipal, de la garde nationale, des citoyens les plus recommandables par leur position et leur sagesse, accordé la délivrance de quelques prisonniers, la plupart étrangers à la révolte ! Il n'est pas une conscience qui ne murmure contre l'étrange récompense accordée par le gouvernement à une telle conduite. Le conseil de préfecture s'est rendu au parquet pour témoigner à M. Bourcier les regrets qu'il éprouve de sa disgrâce ; le conseil municipal fera la même démarche. Devant de semblables manifestations, le pouvoir n'aura pas à s'applaudir de sa prétendue fermeté.

Si la garde nationale du Mans n'eût pas été désorganisée, il y a huit jours, les troubles de cette ville n'eussent pas eu lieu. Or, veut-on savoir à qui doit être attribuée la dissolution de la milice citoyenne du Mans ?

En janvier 1836, un règlement pour le service de cette milice fut arrêté par MM. Sévin et H. Lecornuë, chefs de bataillon. Quand il fut présenté à la signature de l'autorité municipale, M. Basse fit à l'art. 2 de ce règlement une addition qui n'était rien autre chose que la suspension de la garde nationale. Les motifs en étaient dans le résultat des

élections qui avaient conféré presque tous les grades à l'opposition radicale. Une protestation collective fut présentée par les officiers à M. le maire, qui répondit au commandant Sévin : « Persuadé que je suis, M. le commandant, que mon arrêté du 5 janvier dernier satisfait pleinement aux vœux du plus grand nombre, je crois devoir le maintenir et accepter dans toute son étendue la responsabilité de cette détermination. » N'est-ce pas écraser M. Basse que de lui rappeler de telles paroles ?

Les troubles de Mamez ont continué le 20. Une voiture venant d'Alençon a été déchargée, malgré le sous-préfet, le procureur du roi et le maire ; les deux premiers ont été injuriés. Une autre voiture a été également déchargée à la halle. L'hôtel de la sous-préfecture a été assailli à coups de pierres ; le commissaire de police a calmé les agitateurs. Le marchand de blé de la seconde voiture a été battu ; on l'a forcé de compter 4 fr. 80 c. qui ont été bus dans un cabaret.

On lit dans le *Courrier de la Sarthe* du 22 :
Ce matin, la circulation des blés a été rétablie. Plusieurs chargements, faits sous la halle, ont quitté notre ville, accompagnés par des détachements de cavalerie et d'infanterie. Des canons stationnent sur la place des Halles.

Le départ s'est fait sans tumulte. Nous souhaitons vivement que les voitures expédiées parviennent à leur destination, sans qu'il soit besoin de les protéger par l'emploi de la force. Les terreurs de notre population paraissent maintenant calmées.

L'Echo du Nord, que nous venons de recevoir, annonce dans les termes suivants que les troubles qui ont un instant agité Lille sont entièrement calmés :

Les troubles dont nous avons entretenu hier nos lecteurs paraissent apaisés. L'attitude ferme et résolue de la garde nationale et les sages mesures de l'autorité ont suffi pour ramener à l'ordre les citoyens un instant égarés. Aujourd'hui, il n'y a pas la moindre apparence d'agitation ; mais la garde nationale veille toujours : un bataillon est constamment sur pied et disposé à se porter partout où besoin serait.

Nous avons dit que l'on avait fait dans les groupes plusieurs arrestations ; les individus arrêtés sont au nombre de vingt-trois. Hier, vers trois heures de l'après-midi, ils ont été extraits du *Petit-Hôtel*, où on les avait déposés provisoirement, et transférés à la citadelle. L'appareil déployé en cette circonstance a produit un heureux effet, en frappant de stupeur et de crainte à la fois ceux qui pouvaient avoir mis leur espoir dans le désordre.

Les vingt-trois prisonniers, que nous aimons à croire plus malheureux que coupables, marchaient entre une double haie de soldats de la ligne, précédés par un escadron de cuirassiers et suivis par un second escadron de la même troupe.

Ce spectacle imposant et solennel, offert en plein jour aux regards de la multitude, a marqué la fin de l'émeute ; depuis lors aucun rassemblement n'a été signalé.

Les bruits répandus sur des troubles qui auraient éclaté à Roubaix étaient sans fondement. Cette ville jouit d'une tranquillité parfaite.

La circulation un moment interrompue sur la route de Lyon à Genève par la chute du pont du fort de l'Ecluse est aujourd'hui complètement rétablie. Depuis deux jours les diligences ont repris leur service.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

« Bayonne, 21 septembre.
Le général commandant la 20^e division militaire à M. le ministre de la guerre.
» Espartero s'est rendu à Pampelune où une brillante réception lui est préparée. Il a laissé une brigade dans la vallée de Bistan.
» Urdach et Vera sont occupés ; les habitants sont restés, et beaucoup de soldats y sont rentrés pour reprendre leurs travaux.

Grand-Théâtre.

Après une année d'attente, on nous a enfin rendu *Guillaume Tell*. L'orchestre nous a peu habitués, comme vous le savez, à entendre une ouverture exécutée avec amour ; aussi, quand il nous a mis sous les yeux ce brillant résumé de la pièce, tel que Rossini l'a compris, résumé où rien ne manque, depuis la douce chanson de la vallée jusqu'aux accents énergiques de la montagne, depuis l'air de la solitude et du repos jusqu'à l'hymne des héros et de la liberté, nous n'avons pas retrouvé notre orchestre ordinaire, nonchalant, ennuyé, distrait, saisissant son instrument avec découragement, orchestre plein de talents véritables qui dorment et que personne ne réveille. Aussi, pour les leur assoupissement habituel, il fallait à ces musiciens une apparition grandiose qui vint les saisir tout-à-coup de sa puissance et de sa beauté, et leur faire oublier, à ceux-ci de mélodieux et de beaux morceaux, à ceux-là les mélodies si long-temps étouffées dans l'obscurité, et, comme par enchantement, tout ce que l'art de l'artiste est venu se grouper autour de son dieu, autour de son chef de l'harmonie qui semble s'être retiré dans sa tente et avoir abandonné le champ de bataille.

Toutes les fois qu'on joue *Guillaume Tell*, on est sûr de réveiller toutes les nobles sympathies des masses. Cette musique est bien celle de l'improvisateur s'adressant à la multitude ; c'est bien celle du père, fier amant de la liberté, racontant à ses compagnons comment on doit vivre et mourir pour elle. Si les paroles de Robert font réfléchir sur les mystères de la vie, sur la lutte opiniâtre du bien et du mal ; si la sublime et noble partition de Meyerbeer va droit à l'intelligence qui la médite comme une magnifique et simple parabole, dans *Guillaume Tell* l'âme est saisie tout d'abord ; elle est entraînée, elle vole avec la rapidité de la flèche du chasseur à la conquête de l'éter-

nelle chimère, elle ne s'arrête qu'au but ; elle n'est pas indécise, elle est pleine d'enthousiasme. Le corps lui-même est captivé ; tous ces chants exaltés envoient les sens ; l'amour, l'ambition, la liberté, tout parle, il faut obéir. Si cette musique est plus réelle, plus actuelle, d'une influence plus immédiate, celle de Meyerbeer est plus idéale, plus réfléchie ; elle pénètre plus le sens intime des mystères humains, elle élève à une compréhension plus haute ; son influence ne travaille que lentement, mais elle travaille avec la rigueur de la vérité ; elle sait que le but est encore loin, mais elle en connaît la route, et elle a en elle tous les moyens d'y arriver.

Chacun de ces genres a sa tâche ; ce sont deux méthodes différentes, deux instruments divers, mais qui doivent concourir au même but chacun dans sa sphère laborieuse ; deux manifestations des mêmes besoins, deux expressions artistiques des puissantes pensées qui fermentent dans le cerveau du génie progressif qui régit notre monde. On ne sait pourquoi, mais toujours les œuvres des grands maîtres poussent l'esprit de ceux qui les écoutent vers l'étude du problème social. Là où tant de gens ne voient que de l'harmonie, cet ultimatum de la composition, où tant d'autres n'admirent que des broderies, des phrases plus ou moins gracieuses, des mélodies plus ou moins fraîches, quelques-uns, semblables à des fous monomanes, veulent à toute force admirer une pensée synthétique, sublime, commune à tous ceux qui se sont dévoués au progrès ; où les premiers n'observent que des détails, les seconds ne voient que l'ensemble ; lorsque ceux-là admirent les pierreries qui ornent le glaive et la grâce de celui qui le manie, ceux-ci n'ont de regard, de sympathie que pour les coups que l'un et l'autre portent.

Nous venons de dire notre opinion relativement à l'exécution de *Guillaume Tell* par l'orchestre ; il nous reste à l'exprimer sur les acteurs. M^{lle} Cundell a fort bien chanté sa belle romance

du second acte, aussi bien que possible ; mais que ne pouvons-nous lui donner les mêmes éloges pour son récitatif ! Quoi qu'il nous en coûte, disons-lui la vérité. L'énergie et la grandiose lui rétrécissent la gorge, et, dans les situations dramatiques, elle ne fournit plus que des sons aigus qui se perdent dans l'infiniment petit ; ce ne sont plus des accents naturels, cela ressemble à un bruit lointain amoindri dans sa route. Nous l'engageons à bien étudier le récitatif, qui demande de l'ampleur, de l'audace, de la plénitude dans le débit ; sans ces qualités, on risque de le fausser toujours et de se rendre ainsi peu capable de chanter le grand opéra.

M. Siran a été superbe de fierté et d'enthousiasme. Nous lui dirons tout bas qu'il a chanté aussi bien que Duprez le *Mes amis, seconde ma vaillance*. On l'a rappelé sur la scène, et on a bien fait. Il s'est fait pardonner, par son énergique *Suivez-moi !* quelques effets manqués dans les actes précédents. Ainsi, le *Il aimait sa patrie*, qu'il a dit avec mélancolie et tristesse, doit exprimer aussi le reproche, et surtout la vengeance qui remue le sauvage enfant des montagnes aussitôt qu'il apprend la mort de son père. Le *Mon père est mort, je n'y reviendrai plus*, demande aussi une autre intonation. Quant à M. Pouilley, la première basse, ses gestes saccadés et rudes, sa voix qui a aussi quelques défauts analogues aux mouvements de son corps, ne jurait pas avec le costume du père Arnold ; aussi nous l'engageons fortement à faire le moins de gestes qu'il pourra ; c'est le principal moyen de ne pas déparer la noblesse des rôles de grand opéra.

Si ce n'était la complaisance dont ils ont fait preuve en consentant à remplacer quelques premiers sujets absents ou malades, il y aurait bien de la critique à jeter sur d'autres acteurs ; mais passons.

Il nous reste à juger nos deux débutants. M. Saint-Denis a joué *Guillaume Tell* ; on lui a tenu compte de la difficulté de l'entre-

» Estella et Allo sont encore occupés par les carlistes, qui ont déclaré qu'ils ne se soumettraient qu'à Espartero lui-même. »

La mairie de la Guillotière vient enfin d'être constituée. Sont nommés : M. Grillet fils, maire ; M. Ardin, 1^{er} adjoint ; M. Trouvé, 2^e adjoint ; M. Milliat, 3^e adjoint.

Paris, 23 septembre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La journée d'hier s'est bien passée à Paris, et les inquiétudes qu'on avait pu avoir sur le maintien de la tranquillité publique ne se sont pas réalisées. Nous savons que le gouvernement s'occupe en ce moment de faire arriver à Paris de grands approvisionnements, mais il a fallu pour cela que la presse, en quelque sorte, lui forçât la main. Il paraît que quelquefois la presse est encore bonne à quelque chose.

— Quelques journaux ont paru savoir gré au ministère du 12 mai de ce qu'il n'avait pas accordé à M. Martin (du Nord) le fauteuil de premier président sollicité par ce député dans le ressort de la cour royale de Douai. On fait vraiment au ministère plus d'honneur qu'il n'en mérite. M. Martin n'avait sollicité pour lui-même la première présidence de la cour de Douai que parce qu'il désespérait de décider M. Teste à donner cette place à M. Nepveu, son protégé. Il savait, en effet, que les répugnances des magistrats de la cour de Douai, aussi bien que celles des justiciables du ressort de cette cour, étaient telles, que le garde-des-sceaux y regarderait à deux fois avant d'investir M. Nepveu d'une aussi haute dignité dans un pays qu'il avait scandalisé par ses colères et ses violences ; M. Martin s'était dit qu'en gagnant du temps M. Nepveu pourrait faire oublier un passé fâcheux, et que, plus tard, les circonstances seraient peut-être plus favorables pour le faire asseoir dans le fauteuil de premier président. Ce n'est donc que pour lui garder la place que M. Martin voulait la prendre pour lui-même. Quand on lui a proposé d'envoyer M. Nepveu à Dijon, M. Martin s'est désisté de ses prétentions.

Le roi a promis à son ex-ministre la première place de président de chambre qui vaquera à la cour de cassation. L'ex-ministre attendra.

— On s'entretenait hier, dans un salon politique, de la petite ou de la grande nouvelle, comme vous voudrez : la promotion de quelques conseillers-d'état. Les noms étaient pris les uns après les autres et passés au crible de la censure. M. d'Haubersaert s'est présenté le premier. — Quels sont ses titres ? se demandait-on. — Aucuns ; ce n'est ni un écrivain, ni un orateur, ni un homme d'administration ; que voulez-vous ? a-t-on dit, il est heureux. Quand la fortune pousse un de ses favoris par derrière, il va vite.

On a parlé ensuite de M. Lasnyer. — Pour celui-ci, quelle est son importance ? — Ne vous y trompez pas, a-t-on vivement répliqué, il jouit du plus grand crédit : M. Lasnyer fait marcher devant lui tous les ministres, le fouet à la main.

Enfin, on s'est arrêté au nom de M. Tournouer. — Oh ! par exemple, s'est-on écrié d'une commune voix, qui le connaît ? d'où vient-il ? d'où sort-il ? Ce nom s'est-il jamais trouvé quelque part ? — Il est pourtant imprimé, a répondu quelqu'un, dans un de nos plus gros livres, le livre le plus lu, le plus feuilleté. — Lequel ? — L'Almanach des vingt-cinq mille adresses.

— Nous avons publié avant-hier la substance d'un lettre de don Carlos adressée à Louis-Philippe, dont le but était d'obtenir des cortés, par l'intermédiaire de ce dernier, sa réintégration dans ses droits d'infant, dans ses propriétés, une pension et le droit de se retirer à Saltzbourg, pays de sa femme, en demandant en outre des secours d'argent au roi des Français.

Nous ne sommes pas à même de savoir si cette lettre, qui serait un document très-important, a été réellement adressée à Louis-Philippe. Ce que nous sommes à même d'affirmer positivement, c'est que le roi a nié d'une manière formelle, avant-hier, avoir reçu cette lettre. « Tout ce qu'il y a de vrai, a-t-il ajouté, c'est la demande faite par le prince d'un passeport pour Saltzbourg ; et cette demande a été adressée, non pas à moi, mais, verbalement, à M. de Tinent, aide-de-camp du maréchal, qui accompagne le prince et sa famille. »

prise. Quoique doté d'un organe moins flexible que celui de M. Compa, M. Saint-Denis a chanté juste. Sa voix nous a paru ne pas se soutenir dans le récitatif, et manquer d'haleine ; en revanche, il est plus comédien que le dernier débutant. Les deux autres épreuves nous montreront ses moyens et nous mettront à même de le juger définitivement.

M^{me} Sandelion a débuté dans l'Eclair. Nous croyons que, malgré sa parole un peu voilée dans le dialogue, cette actrice a en elle tous les éléments de succès. Sa voix, sans être très-étendue, est agréable ; son jeu est vif et animé ; et, comme la première qualité dans une chanteuse est de chanter juste, nous pensons que M^{me} Sandelion, sans être une actrice de premier ordre, remplira très-bien l'emploi de dugazon, si elle fournit ses autres débuts comme celui de l'Eclair.

Nous ne pouvons annoncer le même succès aux Sept Enfants de Lara ; cette pièce a été sifflée malgré le talent et les efforts de Bocage, disons plus, malgré les beautés de détail qu'on y rencontre. Il y a dans tout ce péle-mêle de crimes le cachet d'une imagination puissante ; le style, quoiqu'il vise trop à l'effet, a de l'énergie, et atteint très-souvent le but. Cependant, telle qu'elle est, la pièce de M. Mallefille est loin de valoir Glénarvon. Dans cette dernière, l'auteur s'est contenté de faire un bon drame ; dans les Sept Enfants de Lara, il a voulu faire plus ; il n'a produit que de l'étrange et de l'extraordinaire ; en un mot, il s'est trompé.

Nous le répétons, les Sept Enfants de Lara sont l'œuvre d'un homme de talent, et cependant c'est en voyant cette pièce qu'on peut dire, comme un de nos critiques, que le drame s'est matérialisé jusqu'à n'être plus qu'un jeu de chances grossièrement entassées. Une autre fois, nous étudierons quelle doit être nécessairement la nouvelle tendance du drame en présence de ces répulsions du public pour l'horrible et l'exagéré.

— On parlait beaucoup, hier soir, de l'affliction où était plongée l'administration d'un journal dont la création est de fraîche date, et dont le registre d'abonnements est encore d'une entière blancheur, quoiqu'il s'adresse à trois opinions.

Le caissier de cette feuille, immédiatement après avoir reçu des fonds considérables d'un de ses patrons plus ou moins princiers, aurait perdu ces fonds en les jouant sur les rentes d'Espagne.

— Dimanche, M. le maréchal Soult a reçu la nouvelle de la soumission de Forcadell, un des principaux lieutenants de Cabrera.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 23 SEPTEMBRE.

La caisse des dépôts et consignations a fait afficher qu'à partir de jeudi, 26 de ce mois, jusqu'au jeudi 31 octobre, elle emploierait journallement la somme de 200,000 fr. en achats de 5 et de 3 p. 0/0.

Cette nouvelle, prévue et escomptée à l'avance, n'a produit aucun effet sur le cours de la rente qui avait été un moment à Tortou à 81 17 1/2, et offerte à 81 15. C'est à ce prix qu'elle a ouvert au parquet.

Pendant toute la durée de la bourse, il n'y a eu aucun mouvement important ; la rente, d'abord offerte à 81 15 et ensuite à 12 1/2, a été redemandée à 81 15 et n'a pas dépassé ce cours, quoiqu'au parquet elle ait été cotée à 81 20.

La rente a fermé au parquet à 81 15. Dans la coulisse, à quatre heures, elle était offerte à 81 12 1/2.

Nous trouvons dans l'Echo de Vesone les détails suivants sur le passage de don Carlos à Périgueux :

Jeudi 19 septembre, don Carlos, la princesse de Beira et leur suite sont arrivés à Périgueux à onze heures et demie du matin, au milieu d'une immense foule de curieux. M. Romieu, préfet du département, les attendait à la préfecture où il les a reçus sur le perron.

Tous les appartements de la préfecture avaient été mis à la disposition du prince, de sa famille et de sa suite.

Les cuisiniers du prince l'accompagnent ; ils ont eux-mêmes apporté le déjeuner auquel la petite cour a pris part avec tout le cérémonial d'usage. Le prince, la princesse et les deux jeunes princes ont déjeuné seuls. Le service a recommencé ensuite pour les chambellans et officiers de leur maison.

Don Carlos a écrit une partie de la journée ; le reste s'est passé en soins, commandes et achats de toilettes.

Le dîner a eu lieu à six heures du soir, dans le même ordre et avec le même cérémonial qu'au déjeuner.

Vendredi matin, à 7 heures 1/2, le prince, qui avait manifesté le désir d'entendre la messe, l'a entendue avec sa famille dans une chapelle improvisée dans le pavillon du jardin de la préfecture. M. l'abbé Query, vicaire-général du diocèse, officiait.

A huit heures et quelques minutes, l'office étant terminé, le prince, la princesse, les jeunes princes et la suite sont montés en voiture dans le même ordre qu'à leur arrivée. M. le préfet et M^{me} Romieu n'ont quitté le perron, où ils les avaient accompagnés et où ils ont reçu leurs adieux, qu'au départ de la voiture.

Le prince et la princesse ont souri fort gracieusement aux dernières paroles et aux compliments que leur ont adressés M. et M^{me} Romieu. Ils paraissaient beaucoup moins soucieux et abattus que la veille.

Don Carlos, en entrant à la préfecture, a rappelé à M. Romieu qu'il y a trente-un ans il avait passé à Périgueux dans des circonstances à peu près semblables pour sa famille, lorsqu'il se rendait avec son frère le prince des Asturies au château de Valençay.

Pendant le court séjour que le prétendant et sa famille ont fait à Périgueux, les ordres les plus précis ont été donnés et observés pour qu'ils n'eussent aucune communication soit avec des nationaux, soit avec les habitants. Les portes et les avenues de la préfecture étaient soigneusement gardées par un fort piquet de troupe de ligne, des gendarmes et des agents de police.

Ils arriveront ce soir à Limoges, où ils passeront la nuit. De là ils se rendront à Bourges, lieu de leur résidence provisoire.

Don Carlos, partout où il n'est pas reçu par les fonctionnaires, paie et tient à payer toutes ses dépenses ; il laisse les frais de poste seuls à la charge du gouvernement, sous le motif assez plausible qu'il n'est pas libre de régler son itinéraire.

Don Carlos est petit et fort maigre ; de grands cheveux d'un blond ardent, et prenant naissance sur le derrière de sa tête, couvrent son front jusqu'aux sourcils. Son teint est animé, sa moustache est rousse, son nez et son menton sont crochus. Sa physiognomie manque totalement d'expression et de noblesse.

La princesse de Beira a dû être fort belle. Son port et ses manières sont pleins de distinction.

Les jeunes princes et les gens de la suite leur prodigent constamment les formules employées envers la royauté : *Sire, votre majesté*, tandis que les autorités françaises s'en tiennent au formulaire adopté pour les princes français, ce qui produit une confusion assez bizarre quand la conversation devient générale.

Une diligence extraordinaire, remplie d'officiers carlistes, est arrivée quelques heures après les princes et s'est arrêtée à l'hôtel du Chêne-Vert. On pense qu'il leur sera donné une autre destination que celle de don Carlos.

La population de notre ville a assisté nombreuse, mais sans aucune manifestation, à ce convoi d'une royauté mort-née, dernier symbole de l'absolutisme en Espagne, et la cause de tant de sang inutilement répandu.

AFRIQUE FRANÇAISE.

ALGER, 17 septembre. — Il est arrivé cette semaine un grand nombre de passagers civils, parmi lesquels se trouvent des pairs de France, des négociants, des capitalistes qui viennent visiter le pays et s'assurer par eux-mêmes s'il y aurait avantage réel à créer des établissements agricoles, des banques, etc. Nous désirons fort que le pays plaise à ces messieurs et leur offre les ressources et les espérances qui pourront les y fixer. Le gouvernement devrait encourager toutes les créations nouvelles ; c'est ainsi que la colonie, au lieu d'être onéreuse, deviendrait, au contraire, notre tributaire.

Depuis deux ans, la chambre de commerce a voté des primes pour les cultures diverses. M. Urtis, un de nos plus estimables colons, a mérité celle qui est affectée à la culture du mûrier pour sa plantation de 6,000 pieds dont la belle venue excite l'admiration. M. Urtis a renoncé au montant de la prime. Il y a là plus que du désintéressement ; car notre intéressant *Moniteur algérien* n'a fait mention d'aucun de ces deux faits, dans la crainte sans doute d'encourager trop vivement l'agriculture.

Il n'est pas encore question d'accorder aux colons l'accès de

Bilda et de Coleah. Les Arabes qui ont vendu leurs jardins en lées dans l'acte de vente. On appelle encore cela des primes d'entouragement aux colons.

Chronique judiciaire.

LES DOULEURS DE L'ATTENTE. — Un jour, un honnête cabaretier de La Villette voit entrer chez lui une femme raisonnablement âgée ; elle portait au moins quarante-neuf ans dans la nuance de ses cheveux parcourait tous les degrés entre le noir et le blanc. Cette honnête et digne femme possédait bien quelques dents, mais le plus grand nombre l'avaient précédée dans la tombe. Elle se vantait d'être à la tête de deux yeux, mais elle aurait eu tort de prétendre que ces yeux avaient des cils, mais elle tail, la femme Coralie était fort laide ; en bloc, elle était horrible. Malgré son âge, ses rides et ses autres imperfections, Coralie semblait conserver un petit reste de coquetterie. On pouvait en juger par la couleur éclatante de son châle bleu, vieux tartan et le jeter ensuite dans la chaudière d'indigo du teinturier voisin. C'est ainsi que certaines femmes peu fortunées suivent les modes.

— Bonjour, monsieur, dit-elle. — Bonjour, madame, lui répond le marchand de vins. — Il n'est pas venu un jeune homme comme-ci et comme-ca me demander ?... — Je n'ai pas vu de jeune homme comme-ca ni comme-ci. — C'est égal ; c'est ton travail l'aura retenu... Je vais l'attendre. — Faut-il servir à madame un litre de blanc ? — Non, le blanc me fait mal... Ma pauvre estomac ne peut pas le supporter. — Alors du rouge cacheté ? — Non, le rouge m'est contraire... ça gâte le teint... Décidément le vin m'indispose... Versez-moi pour quatre sous d'eau-de-vie... dans deux verres... Léon ne tardera pas à venir.

Le cabaretier verse les quatre sous d'eau-de-vie dans deux petits verres et se replace à son comptoir.

Coralie boit sa portion à petites gorgées... non sans lancer de fréquents coups d'œil dans la rue pour voir arriver son Léon... Point de Léon. — Le gredin ! disait l'infortunée, en s'impatientant... Il mériterait que je boive son petit verre, pour lui apprendre... Au fait... ça va... ça lui apprendra à être exact.

Et Coralie avale d'un seul trait la portion d'eau-de-vie destinée à Léon.

Un quart d'heure se passe et Léon ne paraît pas...

— Monsieur, s'écrie Coralie, versez-moi quatre seconds sous d'eau-de-vie en deux verres... Ah ! M. Léon, vous me faites croquer le marmot... peut-être pour en compter à mes rivales... vous me le paierez... Quatre sous de plus... tant pire !

Le marchand de vin s'empresse de remplir de nouveau les petits verres vidés par l'inconnue, puis il revient s'asseoir dans son comptoir.

— Ah ! monstre de Léon ! grommelait Coralie en dégustant l'alcoolique liqueur... C'est comme ça que tu viens au rendez-vous que tu me donnes !... Nous convenons pour quatre heures, il en est cinq et j'attends toujours... c'est affreux !... Moi, la plus ancienne de tes amies... avoir si peu d'égards... Ah ! scélérat... tu mériterais que je te ferais des frais énormes... Tiens ! ça y est, j'avale encore ton second petit verre... haoup !

Et Coralie avale d'un trait la deuxième portion d'eau-de-vie destinée à Léon.

Elle se lève, trépigne, se promène dans la salle du cabaret, vient sur la porte, lorgne dans la rue, ne voit rien, et pousse de profonds soupirs. Tout-à-coup elle revient brusquement à sa table, s'assied résolument, et d'une voix courroucée : « Garçon ! s'écrie-t-elle. — Madame ? — Quatre troisièmes sous d'eau-de-vie dans deux petits verres. — Mais, madame, ça vous fera mal. — Faites ce qu'on vous dit, garçon ! »

Le garçon obéit.

« Ah ! ah ! M. Léon, poursuit entre ses dents l'Ariane délaissée, ah ! ah ! nous verrons qui sera le plus attrapé... ça fait douze sous bien comptés que vous coûtera votre retard... une autre fois vous vous presserez un peu plus... Voilà comme il faut mener les hommes !... voilà !... voilà !... »

Ces derniers mots sortirent avec quelque difficulté de la bouche de Coralie. Sa langue venait de servir de passage à un huitième verre d'eau-de-vie, et cet exercice forcé l'avait considérablement fatiguée... Bref, la malheureuse Coralie finit par s'endormir sur la table en murmurant : « Gredin de Léon ! chien de Léon ! »

Quand le marchand de vins et son garçon la virent dans cet état, ils la secouèrent et l'invitèrent à solder la dépense. « J'ai pas le sou, balbutia Coralie ; c'est ce gredin de Léon qui doit payer ; c'est lui qui m'a fait attendre, c'est lui qui m'a fait boire ; donc, c'est lui qui... D'ailleurs, c'est une leçon pour lui. — Madame, M. Léon ne vient pas et vous devez nous payer. — Jamais... d'ailleurs, j'ai pas l'habitude de porter ma bourse quand un homme m'invite. C'est toujours le cavalier qui paie... toujours... demandez... au code... civil. »

Pour en finir, le cabaretier conduisit sa pratique au poste voisin, et le lendemain il porta plainte contre elle chez le commissaire. Après six semaines de prévention, le tribunal de police correctionnelle a renvoyé de la plainte cette infortunée, attendu que le fait qui lui était imputé n'avait pas les caractères du vol. « Ah ! gueux de Léon, dit-elle, tu m'as fait manger six semaines de prison pour douze sous ; tu me paierez ça. » (Le Droit.)

Faits Divers.

Notre poète national, Béranger, est en ce moment à Rouge-Perriers, chez M. Dupont (de l'Eure).

— Aujourd'hui, dit le Courrier de Bordeaux du 21, les bayadères paraissent sur la scène du Grand-Théâtre. Nous avons vu hier Amany qui nous a semblé encore plus mélancolique qu'auparavant, Soudirounn qui nous a paru encore plus vive et plus trefois, Soudirounn qui nous a paru encore plus cris la patrie, semillante. Tous ces exilés appellent à grands cris la patrie. Leur première demande, en nous apercevant, a été : « Y a-t-il des navires pour Pondichéry ? » Au surplus, les prestresses de Brama, pour avoir le mal du pays, n'en sont pas moins composées ; elles arrivent avec un recueil de walses ravissantes, composées exprès pour elles par les meilleurs musiciens de l'Allemagne ; elles arrivent sculptées par Barre, peintes par Werner, couronnées par le roi de Prusse, et applaudies par toute l'Europe.

— Un fabricant nommé Howe a exposé dans la bourse de Bristol un gigantesque parapluie de 60 pieds de hauteur. On avait cru d'abord ce colosse destiné à consacrer majestueusement dans le parc de Neuilly l'histoire de la découverte du parapluie populaire ; mais, selon la déclaration de M. Howe, ce chef-d'œuvre de l'art a été fabriqué pour un des rois de l'Afrique, à qui il doit être expédié par le premier navire qui partira pour cette partie du monde.

On dit que ce parasol-monstre est destiné à garantir le monde de la marque africain de l'ardeur du soleil, quand il est en consultation avec ses ministres.

— On écrit de Magnac-Laval (Haute-Vienne) : Un événement assez grave vient de se passer à Magnac-Laval.

Dernièrement sœur Saint-Philippe, au regard tant soit peu mondain, a soulevé contre elle le violent courroux de toutes les religieuses de l'hospice, et les choses en sont venues au point que la pauvre sœur a été expulsée du couvent; on a refusé même de rendre la modeste dot qu'elle avait versée en entrant. Le malin esprit, qui se réjouit toujours des aventures scandaleuses, alors surtout qu'elles éclatent dans la maison du Seigneur, s'est chargé à ce sujet de répandre les bruits les plus fâcheux. On a été jusqu'à dire qu'une discorde profonde était survenue entre le jeune vicaire et le curé, à l'occasion de la sainte sœur, et si n'a fallu rien moins que les 7 ou 8 lustres de la religieuse et sa réputation de piété et de vertu pour détruire l'effet de ces calomnies.

Dependant le jeune vicaire a changé de résidence. D'un autre côté, sœur Saint-Philippe, qui avait pris des appartements en ville, a fait face à l'orage, et ne s'est montrée nullement disposée à se laisser sacrifier; elle est partie en toute hâte pour Limoges. Son voyage a été fécond en épisodes que nous nous abstiendrons de rapporter. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle y est demeurée trois jours, qu'elle a manœuvré avec tant d'habileté, et fait à ses supérieurs des communications telles, qu'elle est revenue bientôt triomphante à Magnac. Il paraît que par suite il a été enjoint aux religieuses de remettre sa dot à sœur Saint-Philippe, et que le curé a reçu avis d'un changement qui l'envoyait dans la petite cure de Berneuil, près Bellac.

C'est sur ces entrefaites, et 48 heures après, que le curé, dans la force de l'âge, avait cessé d'exister. Cette mort, subite en quelque sorte, a excité de fâcheuses rumeurs dans le public. M. le procureur du roi de Bellac a envoyé un médecin sur les lieux pour constater l'état du cadavre; mais il est à regretter, pour la mémoire du curé, et parce que la loi en faisait un devoir, que le médecin délégué n'ait pas cru devoir procéder à une autopsie.

— On écrit de Calais, le 18 septembre : Ce matin, un pigeon voyageur, épuisé de fatigue, s'est abattu dans le bureau de l'octroi de la porte du Havre, et s'est laissé prendre. Il portait sous la queue trois petits morceaux de papier couverts de chiffres et de signes de convention; sur l'un on lit :

« Aujourd'hui je lance nos 40, 56 et 36, avec quatre pigeons de Bruxelles, par bateaux à huit heures. Vent ouest. Très-important. Mardi, le 17 septembre. Me reste 53 et 59. »

— Le 13 septembre, un cabriolet traîné par un cheval circulait lentement sur la route de Rouen, lorsque, à son arrivée à Gravigny, près d'Evreux, vers quatre heures du soir, des habitants concurrent des inquiétudes, qui n'étaient que trop fondées; car on trouva dans ce cabriolet un vieillard septuagénaire près d'expirer, et qui fut aussitôt conduit à l'hôtel de Rouen, où M. Védie s'est empressé de lui faire administrer les secours que réclamait sa position. L'autorité aussitôt informée s'est rendue sur les lieux, et le moribond put encore articuler quelques paroles qui ont suffi pour convaincre qu'il avait été attaqué d'une apoplexie cérébrale.

Cet homme, qui se nomme Joas, est un géomètre demeurant à Fricheménil, près de Rouen; il a expiré le 14.

— Les journaux de l'Irlande expriment des alarmes pour le commerce de toile de l'Irlande par suite des combinaisons d'une compagnie irlandaise. Cette compagnie vient d'établir en France une immense manufacture; elle veut faire venir un grand nombre de jeunes filles d'Irlande, employées dans des filatures du Nord. Ces jeunes filles apprendraient le métier aux paysans dans le voisinage du nouvel établissement.

— L'amiral sir T. Hardy est mort à l'âge de 71 ans. Il avait été créé baronnet en 1806, en récompense de la bravoure qu'il avait déployée comme capitaine de la Victoire, portant le pavillon de Nelson, dans la glorieuse affaire de Trafalgar en 1805. Il reçut dans ses bras Nelson frappé mortellement. Il était, au moment de son décès, gouverneur de l'hôpital de Greenwich.

— Nous lisons dans la Feuille d'annonces de Morlaix les détails qui suivent sur un grand nombre d'accidents occasionnés par un chien enragé :

« D'après le rapport de la gendarmerie, dix-neuf personnes ont été plus ou moins grièvement blessées, sans compter les animaux qui ont été mordus, et dont le nombre est, dit-on, fort grand. »

« A Saint-Pol-de-Léon, trois porcs atteints ont été immédiatement conduits dans la cour de l'ancien évêché, tués et enterrés sur-le-champ. M. le maire en a payé la valeur. Un arrêté de ce magistrat a proscriit, jusqu'à nouvel ordre, de la voie publique tous les chiens; ceux étrangers seront immédiatement tués; ceux qu'on reconnaît seraient remis à leurs propriétaires, qui paieraient une amende de 2 francs. Cette amende a déjà été payée par une dame de Saint-Pol-de-Léon. »

« La justice informe sur tous ces accidents. »

« Il y a eu dans la course rapide de ce chien des faits étonnants. Echappé à huit heures de chez son maître, il a parcouru en peu d'heures, en faisant à chaque pas des victimes, la route de Saint-Pol à la droite de Pensez, à travers la rivière vis-à-vis Lanusouarn, a repris la grande route près Pondéon, a mordu un vannier près du Petit-Moulin, a passé ensuite sur la commune de Plouénan, traversé le bameau de Kerisnel, est entré dans une maison remplie d'enfants, n'en a mordu aucun, s'est précipité, en sortant, sur le chien de garde, et est entré à Saint-Pol par la rue Corre, y a mordu trois porcs, a été vu dans le jardin de l'évêché, en a été chassé par le jardinier, s'est dirigé ensuite sur la route de Saint-Pol à Brest, a rencontré près Lambervès un jeune tonnelier chargé de cerceaux, lequel, pétrifié à sa vue, n'a pu bouger, a jeté à terre ses cerceaux, a ramassé ses armes dont il eût pu se servir, et a été violemment mordu par le chien. »

« Nous laissons aux savants à expliquer cette espèce de magnétisme. A Plouescat, ce chien a exercé la même fascination sur un jeune homme instruit (M. Caroff), qui, à sa vue, a senti son sang se glacer, et, comme dans un cauchemar, n'a pu avoir la force de bouger, s'est senti pour ainsi dire pétrifié, et c'est à ses côtés, sans qu'il ait reçu la moindre blessure, que l'enfant de M. Le Bihan a été mordu. De Plouescat, le chien s'est rendu, par Bodilis, à Landivisiau, et n'a été enfin abattu qu'à Locmelar, près Sizun. »

« Les blessés sont jusqu'à présent dans un état satisfaisant. Le jeune tonnelier de Saint-Pol est vivement affecté. Cette impression morale de sa part donne quelques craintes. »

Extérieur.

ANGLETERRE. — LONDRES, 20 septembre. — (Extrait d'une lettre que M. O'Connell vient d'adresser à ses compatriotes.) — « Peuple irlandais ! tu peux te sauver toi-même par un effort généreux. Que chaque comté, que chaque ville se lève; que chaque paroisse s'organise pour l'enregistrement des électeurs. Vous serez appuyés par Dublin. Mais autant qu'il vous sera possible, ne comptez que sur vous-mêmes. L'objet qui domine toute autre considération, c'est de s'assurer du nombre d'électeurs qui pourront être inscrits dans chaque paroisse. On devra transmettre leurs noms et faire connaître leurs droits aux clubs locaux. »

« Irlandais ! associez-vous à moi pour ce grand effort; je sollicite respectueusement l'appui du clergé. Il s'agit d'une lutte pacifique et constitutionnelle, à laquelle il convient que le clergé prenne part, d'autant plus que le clergé anglican intrigue contre le peuple constamment. Il faut que l'inscription des électeurs soit organisée sur un nouveau système; ceux qui ne sont pas électeurs devront exhorter les électeurs à se faire inscrire. »

« La loi des pauvres sera incessamment mise en vigueur; il en résultera un impôt onéreux; il faut que la dime foncière soit affectée à son acquittement; il est d'une nécessité urgente que les représentants de l'Irlande soient assez nombreux pour pouvoir proclamer hautement que la dime foncière devra être affectée au paiement de la taxe des pauvres, parce qu'autrement elle serait trop onéreuse pour les citoyens résidents. L'état pourvoira à l'entretien du clergé protestant, conformément à ses droits acquis. J'aime à croire que bientôt chaque comté d'Irlande aura son club pour l'enregistrement des électeurs. Honte à ceux qui négligeraient ce devoir ! O'CONNELL. »

— On lit dans le Morning-Chronicle :

« Nous avons reçu la communication suivante d'une des principales maisons de Carthagène, en date du 13 juillet dernier : « Je profite de cette occasion pour vous envoyer la Gazette extraordinaire publiée à Bogota et contenant la nouvelle des troubles qui ont eu lieu à Pasto, pour l'apaisement desquels je crains que le gouvernement ne soit obligé de dépenser de fortes sommes. »

« Il paraît que 3,000 hommes environ ont pris les armes; mais comme aucun militaire n'a pris part à ce mouvement, je ne doute pas que le gouvernement ne soit assez fort pour réprimer l'insurrection; il a déjà fait marcher des troupes sur Bogota, et tout ce que nous avons de forces disponibles ici doivent s'embarquer demain pour se rendre, par la voie de Panama, sur le lieu de l'action. »

— Il y a quelques jours, on s'est occupé d'abattre, dans le voisinage de Bridge-Cottage, quelques peupliers de trois ou quatre ans. Comme les ouvriers coupaient transversalement le tronc d'un de ces arbres pour en faire du bois à brûler, ils n'ont pas été médiocrement surpris d'y trouver une croix parfaite, couleur de sang. Quelle que soit la cause de ce phénomène, l'intérêt qu'il excite s'augmente considérablement par cette circonstance que le terrain dans lequel étaient plantés ces peupliers faisait autrefois partie d'un couvent de moines dominicains. Si une découverte pareille avait été faite il y a quelques siècles, les fragments de bois qui représentent un objet si sacré auraient été probablement déposés dans une riche chasse et visités par tous les dévots de la chrétienté.

— Les journaux écossais sont remplis de détails sur les dégâts causés par les orages et les inondations. Il est des localités où l'eau s'est élevée jusqu'à la hauteur d'un mètre dans les champs cultivés.

ESPAGNE. — Une correspondance particulière datée de Bayonne, 20 septembre, mande ce qui suit :

« Zariateguy et les officiers des bataillons navarrais qui s'étaient concentrés à Burguete sont entrés en France par les Aldudes; les sous-officiers et soldats sont rentrés dans leurs foyers sans se dessaisir de leurs armes. »

« Le 4^e escadron et celui de Menalin se sont rendus dans l'Aragon. On ignore le parti pris par les bataillons et escadrons stationnés du côté d'Estella, sous les ordres d'Ortizgoza et Isarbe. »

« Le bruit avait couru que Simon de la Torre, chargé par le duc de la Victoire d'organiser les bataillons biscayens, avait été fusillé par ses soldats insurgés. Cette nouvelle ne s'est pas confirmée. »

« Le colonel Wylde, commissaire anglais, mande que le duc de la Victoire se dispose à marcher contre Cabrera. »

AUTRICHE. — VIENNE, 14 septembre. — Ces jours-ci, quelques conférences ont eu lieu sur les affaires d'Orient. M. de Tatischev y a pris part, mais avec des instructions peu étendues. (Gazette d'Augsbourg.)

TURQUIE. — On écrit de Bessarabie, en date du 4 septembre, à la Gazette d'Augsbourg :

« La flotte de Sébastopol est toute prête et approvisionnée pour quatre mois, même d'eau. Il règne parmi les troupes réparties autour de Sébastopol des maladies, surtout l'ophthalmie égyptienne; plus de 7,000 hommes, dit-on, sont dans les hôpitaux. »

De la frontière de Serbie, 7 septembre. — Le sultan Abdul-Medjid a confirmé la régence jusqu'à l'avènement au trône du nouveau prince. Le prince Michel, invité trois fois à occuper le trône de Serbie, a enfin donné une réponse affirmative, mais sans déterminer l'époque de son retour.

SUISSE. — ZURICH, 20 septembre. — Les élections sont terminées. Hier, le nouveau grand-conseil a tenu sa première séance sous la présidence de M. Hess. Le président a ouvert la séance par un discours dans lequel, après avoir retracé rapidement les derniers événements, il a déclaré qu'à l'avenir Zurich prendrait une position décidée dans le sens du droit et de la modération. Le conseil-d'état a fait un rapport sur les élections; plusieurs conseillers ayant été élus doublement, il y aura lieu de faire de nouvelles élections. M. Ulrich a été nommé président du grand-conseil. Les nouveaux conseillers ont prêté serment.

Variétés.

ÉTATS BARBARESQUES. — TUNIS. Nous empruntons au Sémaphore le tableau statistique suivant sur la régence de Tunis. Tout ce qui peut éclairer sur ce beau pays prend aujourd'hui de l'intérêt de notre occupation d'Afrique et des événements qui semblent s'y préparer.

« La régence de Tunis, baignée au nord et à l'est par la mer, dans une étendue de 140 lieues de côtes, depuis Tabarka jusqu'à la rivière de Kelab, frontière de Tripoli, bornée à l'ouest par la province de Constantine et la chaîne du Djebel-Nemenchah qui la sépare du grand désert, au sud par la régence de Tripoli, forme une vaste plaine de 2,500 lieues carrées de superficie, divisée en trois zones à peu près égales, par deux chaînes de montagnes peu élevées, dont l'une, partant de la province de Farachise, remonte diagonalement du S.-E. dans le N.-O., arrive à Zavouen et se termine au cap Bon; l'autre vient du Djerid, remonte parallèlement à la première et se perd vers le cap Africa. Chacune de ces zones a sa température respective : celle au nord de la première chaîne, depuis Tabarka jusqu'à Zavouen, est la plus froide; le thermomètre, en hiver, y descend quelquefois jusqu'à zéro, et ne dépasse pas 32 ou 35 degrés en été; les pluies y sont plus abondantes et la terre y est plus fertile. Celle au sud de la dernière chaîne, depuis Africa jusqu'aux frontières de Tripoli, est plus aride; le terrain, quoique sablonneux, y conserve cependant une grande force de végétation; les récoltes y sont

d'un mois plus précoces; le thermomètre ne descend jamais au-dessous de 8 degrés, et monte de 35 à 38 degrés en été. Enfin, la zone centrale, située entre les deux chaînes de montagnes, participe de la température des deux autres.

« Le climat est très-sain dans toute l'étendue de la régence; les montagnes étant peu élevées ne se couvrent jamais de ces vastes linces de neige dont la fonte forme dans les plaines ces lacs marécageux qui, dans l'Algérie, rendent si funestes les environs de Bone et de la plaine de la Mitidja. »

« La population indigène ne s'élève qu'à 2,000,000 d'habitants, ainsi classés : Turcs et Coulouglis, 30,000; Maures, race dégénérée, indolente et paresseuse, s'occupant peu d'agriculture, et dont un dixième se livre à quelques branches d'industrie et de commerce, 500,000; Nègres esclaves des Turcs et des Maures, 50,000; Juifs, 80,000; Arabes pasteurs et agriculteurs, 1,330,000. Total, 2,000,000. Les Européens peuvent être au nombre de 30,000. »

« Le seizième seulement des terres est cultivé; il fournit aux besoins du pays, et donne à l'exportation annuelle, en huiles, grains, etc. 4,507,221 f.

« Outre ces produits de l'agriculture, la régence donne encore à l'exportation, en laines, cuirs, bestiaux, etc. 2,607,520

« L'industrie donne à l'exportation, en bonnets, savons, châles, etc. 2,291,691

» Total. 9,406,432

« Ce chiffre, bien que satisfaisant, eu égard à la modicité de la population, n'est point ce qu'il pourrait être; nous allons voir qu'il serait facile de lui donner une plus grande extension. »

« Ainsi la récolte d'huile, qui est la principale richesse du pays, pourrait être considérablement augmentée. L'olivier vient très-bien dans toute l'étendue de la côte, et les plantations peuvent être vingt fois plus nombreuses; mais les Maures, insouciant pour l'avenir, loin de songer à de nouvelles plantations, ne remplacent même pas celles qui vieillissent. Les deux tiers des oliviers de la régence, dont les troncs séculaires sont pourris, n'ont plus que l'écorce qui conserve encore assez de force végétative pour produire; mais chaque année ces forces s'épuisent, et les grandes récoltes deviennent de plus en plus rares. Chekir-Sapa-Tapa est le seul qui ait songé au renouvellement des oliviers; il en fit planter, il y a quelques années, cinquante mille pieds. Le bey, qui tire de grands revenus de la récolte d'huile et des droits qu'il a imposés sur son exportation, doit suppléer à l'improvidence de ses sujets, et ordonner tous les ans une plantation de quarante mille pieds, répartie entre tous les propriétaires de la régence, d'après l'étendue de leurs possessions. Tous les vieux pieds, au bout d'un certain nombre d'années, se trouvent remplacés, et le pays verra croître successivement le nombre de ses plantations. »

J'ai dit qu'un seizième seulement des terres était cultivé, que l'Arabe, dépouillé par ses chefs, ne semait que pour sa consommation et pour payer sa dime. Mais, en encourageant l'agriculture, en supprimant les abus de la dime et en la remplaçant par un impôt foncier, réparti avec justice, il serait facile, avec la population existante, de faire cultiver un seizième de plus du territoire, dont tout le produit serait pour l'exportation. Le seizième actuel des terres cultivées donnant près de 300 millions, et fournissant à la consommation du pays, le produit du nouveau seizième à exporter serait égal à cette consommation, et en l'estimant à un demi-kafi par tête, on aurait un million de kafis qui, à 50 f., produirait la somme de 50 millions.

Mais ce n'est pas seulement par les céréales que la régence augmentera ses richesses; son sol fertile est propre à toutes les cultures. Le coton, dont on a fait quelques essais, réussit parfaitement. Le bey sera d'autant plus porté à favoriser cette culture, qu'il a sous les yeux l'exemple de Mèhémet-Ali, qui se fait d'immenses revenus avec cette plante, presque inconnue en Egypte il y a 15 ans. Car ce ne fut que d'après les conseils de M. Drovetti, consul-général de France à Alexandrie, que le pacha d'Egypte confia la culture du coton à M. Jumel, qui le premier introduisit sur les bords du Nil le coton d'Amérique. La régence pourrait, dans quelques années, rivaliser avec l'Egypte dans l'exportation du coton; celui d'Amérique trouvera sur les bords de la Mejdardah (1) autant de fraîcheur et un sol aussi fertile que sur les bords du Nil.

Il est peu de pays où l'usage des tissus de soie soit aussi général que dans la régence; depuis les femmes du bey jusqu'à la pauvre juive qui, pour cinq piastres par mois, vient tous les jours laver vos appartements, toutes ne portent que des tissus de soie pour robes, pantalons, chemises, écharpes, etc. Les hommes ont également beaucoup de soie dans leurs parures.

Les draperies et tentures de leurs maisons sont encore de soie, et cependant, malgré un usage aussi général, les Tunisiens n'ont tenté que de faibles essais pour naturaliser les vers à soie dans leur pays. Il est juste aussi de dire qu'un système de dépouillement mal entendu de la part du gouvernement fit renoncer à cette industrie naissante que maintenant l'on veut ressusciter.

Le climat de la régence est très-favorable à l'éducation des vers à soie; le mûrier y vient parfaitement. De nouvelles plantations de mûriers blancs ont été faites; on compte y introduire aussi le mûrier multicaule. Dans quelques années, Tunis pourra récolter assez de soie pour fournir aux besoins du pays et s'affranchir ainsi d'un tribut considérable qu'elle paie aux nations étrangères.

Enfin, outre la fertilité du sol, qui est propre à perséquer toutes les cultures riches, comme l'indigo, le riz, la betterave, la régence possède encore des mines de cuivre, des mines de plomb qui furent long-temps exploitées par les Romains, et dont le minéral, plus riche que celui d'Europe, donne par quintal soixante à soixante-cinq livres de métal, et de superbes carrières de marbre noir, dont l'exploitation, toujours refusée par le bey, a été plusieurs fois demandée par des compagnies européennes.

Depuis long-temps, les Européens établis en Orient réclament inutilement le droit de possession. Si ce droit était accordé, si les chrétiens pouvaient acquérir des terres, l'avantage serait immense pour eux et pour les pays où ils s'établiraient; car, d'un côté, ils auraient à bas prix des terres incultes, qui, entre leurs mains, deviendraient très-fertiles et très-productives, et, de l'autre, en introduisant dans l'agriculture et dans l'industrie toutes les améliorations européennes, ils serviraient de modèles aux Arabes, qui bientôt acquerraient des notions beaucoup plus étendues dans l'art de cultiver la terre.

(1) La Mejdardah est un fleuve assez considérable qui vient des montagnes du grand Atlas, se grossit des eaux de la Hamise et de la Scillana, traverse la régence dans une étendue de soixante-dix lieues, et se jette dans la mer, à quelques lieues du cap Porto-Farino.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE.

EN VENTE CHEZ AUGUSTE BARON, LIBRAIRE, RUE CLERMONT, 5.

LE PROCÈS COMPLET

S.-B. PEYTEL,

Contenant l'acte d'accusation, l'interrogatoire de l'accusé, les dépositions des témoins, le réquisitoire du ministère public, la plaidoirie du défenseur, le résumé du président et l'arrêt de la cour;

Formant un vol. in-8°, avec le portrait de l'accusé. — Prix : 3 fr. 50 c. — Le même libraire fera paraître incessamment un plan représentant les lieux théâtre de l'événement, et devant servir à l'intelligence du procès.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1403) Le vendredi vingt-sept septembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé sur la place Sathonay de cette ville à la vente aux enchères d'un mobilier et des ustensiles propres à la profession de peintre et vitrier, d'une grande quantité de papiers en rames et autres, vitrerie, droguerie, et dont le détail serait trop long. Cette vente sera faite en vertu d'un jugement du tribunal civil de Lyon, dûment en forme.

(1404) Le samedi vingt-huit septembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, il sera procédé, dans le domicile du sieur feu Urbain Paris, rue de la Quarantaine, n° 46, à Lyon, par le ministère d'un commissaire-priseur de cette ville, à la vente aux enchères des mobiliers et ustensiles propres à la profession de forgeron, dépendant de la succession du sieur Urbain Paris.

Cette vente sera faite à la requête des cohéritiers dudit défunt, sous bénéfice d'inventaire, et en suite d'une ordonnance dûment en forme.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e MISSOL, NOTAIRE A LYON, PORT SAINT-CLAIR, N° 25.

A VENDRE A L'AMIABLE
ou aux enchères publiques,

Le mardi huit octobre, à dix heures du matin.

Un beau moulin amarré au port de Vassieux, sur le Rhône, au-dessus du faubourg de Bresse, et appartenant à M. Joseph Vachon, fils d'Antoine.

Ce moulin à deux tournants, monté à double harnais, avec nettoyage moderne, et tous ses agrès en bon état, est d'un produit net de 5 à 6,000 fr.; sa mouture moyenne est de 40 à 45 sacs par jour.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e Missol. (1578)

(1586) Le jeudi 3 octobre 1839, à 11 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Jogand, notaire à Lyon, place des Carmes, il sera procédé à l'adjudication du fonds de café-restaurant sis aux Brotteaux, avenue de Saxe, 10, près le Jeu-de-Boules, dépendant de la succession Grémard, et ayant appartenu au sieur Lardellier; ensemble de tous les objets mobiliers attachés audit fonds et du bail des lieux jusqu'au 24 juin 1844.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Jogand, notaire, à M^e Juron, avoué, rue des Célestins, 6, ou à M. Lardellier, rue Puits-Gaillot, 29.

(1585) **A VENDRE.**
PROPRIÉTÉ A ÉCULLY,
Sur le chemin des Roches, à Dardilly.

Composée de maison de maître et de cultivateur, jardin potager, clos, salle d'arbres et bois d'agrément d'un hectare; prés, terres et vignes de la superficie totale de 105 bichères.

S'adresser à M^e Rambaud, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10.

(1579) **A PLACER.**—Sommes en viager de 6,000, 10,000 et 15,000 fr., sur une ou deux têtes.
S'adresser à M^e Chevrier, notaire, rue Neuve, n° 1, au 2^e.

ANNONCES DIVERSES.

(6796) **A VENDRE de suite à 6,000 fr.**— Une propriété située rue Neuve-des-Charpennes, composée d'une maison, d'une cour, d'un puits, avec deux bichères verchères, bon fonds.

S'adresser chez M. Puy, aux Brotteaux, avenue de Vauhan, maison Coton, au 1^{er}.

(6793) **A VENDRE.**—Foudre de la contenance de 50 hectolitres.

S'adresser à M. Dervieux, boisselier et foudrier, cours Morand, aux Brotteaux.

(6770) **A VENDRE.**—Joli hôtel bien achalandé, composé de tous les objets nécessaires à son exploitation, grande écurie, vaste remise, situé dans une jolie ville, à six lieues de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Dutel, impasse Saint-Polycarpe.

(6798) **A VENDRE pour cause de maladie.**— Le café de Provence, situé à la Guillotière, Grande-Rue, 50. Ce café possède une bonne clientèle.
S'y adresser.

(6771) **A VENDRE.**— Une machine à vapeur, à basse pression, système Maudelay, de la force de trois à quatre chevaux.

S'adresser, pour la voir, à M. Charmy, rue Bourchanin, ou rue de la Liberté, n° 13, établissement des bains.

(6797) **A VENDRE.**— Un bon cheval à deux fins.
S'adresser au portier de la maison Boissat, n° 7, aux Brotteaux.

(6746) **ABONNEMENT**
D'ÉCLAIRAGE DES COURS ET ESCALIERS,
Au mois ou à l'année.

S'adresser rue du Bois, n° 16.

(6788) On demande deux commis pour le placement de divers ouvrages littéraires. On accordera une remise avantageuse et quelques émoluments fixes.

S'adresser au Bureau des Publications, rue des Marronniers, n° 7, au 1^{er}.

(8224) On demande trois compositeurs d'imprimerie pour une ville voisine.

S'adresser à l'imprimerie du journal.

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2107)

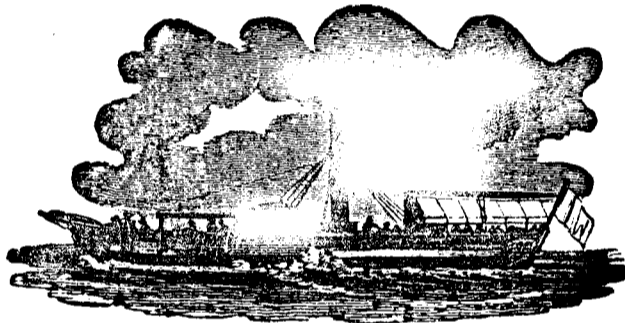
(8220) Un jeune homme, possédant une jolie plume et une bonne éducation, désirerait une place de commis dans une maison de commerce, de régisseur ou de secrétaire; il voyagerait volontiers.

S'adresser à M. Bellon, poste restante, à la Tour-du-Pin (Isère), qui donnera tous les renseignements désirables.

(8221) Un jeune homme, ayant reçu une bonne éducation et s'étant déjà livré au professorat, désirerait une place de précepteur. Il donnera sur sa conduite antérieure des renseignements satisfaisants, et sera modeste dans ses prétentions.

S'adresser à M. Séot, poste restante, à Voiron (Isère).

COMPAGNIE GÉNÉRALE.



BATEAUX A VAPEUR POUR CHALON.

DÉPART TOUTS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN.

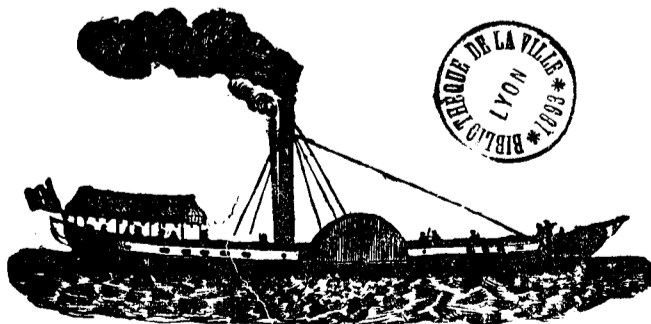
Le beau bateau LE CYGNE, connu par sa bonne tenue et la supériorité de sa marche, partira tous les jours IMPAIRS;

Le TÉLÉGRAPHE N° 1, tous les jours PAIRS. (269)



DE LABELONIE, sans odeur ni arrière-goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulements nouveaux et anciens, qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins.—Prix de la boîte: 3 fr.

Pharmaciens dépositaires: à Lyon, M. Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie de la place des Célestins; Tarare, M. Michel; Bourg, M. Martinet; Mâcon, M. Lacroix; Chalon-sur-Saône, M. Terrat; Roanne, M. Chervette; St-Etienne, MM. Garnier-Martinet et Chermozon; Vienne, M. Rouvière; Grenoble, M. Bouteille, Grande-Rue; Valence, M. Reboulet; Romans, M. Victor Vidal, tous pharmaciens. (3763—877)



COMPAGNIE GÉNÉRALE

BATEAUX A VAPEUR

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Départs tous les jours.

POUR MARSEILLE DIRECTEMENT, Les dimanches, jeudis et samedis, à quatre heures et demie du matin, du port de la Charité.

(8222) **GRAND DÉPOT D'HUITRES** au café Mâconnais, place Bellecour, à l'angle de la rue Saint-Joseph, tenu par LARRA, marchand de comestibles.

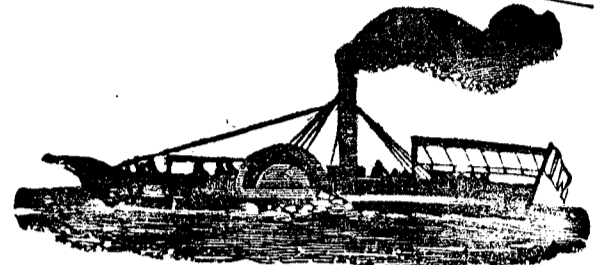
(6779) APPAREILS FUMIFUGES

De Lorillard, architecte caminologiste, à Nuits (Côte-d'Or), breveté cinq fois d'invention, et qui a reçu trois récompenses, médailles et autres.

Ces appareils sont propres à empêcher les vents de remouler la fumée dans les appartements (vice général des cheminées), et se placent facilement sur toutes.

M. Lorillard se charge de garantir toutes les cheminées qui n'ont pu l'être, malgré les nombreux essais que l'on a que de l'air contenu dans les appartements, toujours soufflant quand on sait en tirer parti, et qui se chauffent beaucoup plus vite avec peu de combustible, avantage que l'on n'avait pu obtenir jusqu'à ce jour.

M. FORNI cadet, plâtrier-peintre, rue Thomassin, n° 16, au 2^{me}, est le cessionnaire de M. Lorillard pour Lyon et ses environs; c'est à lui que MM. les propriétaires et habitants sont priés de s'adresser.



BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE

SERVICE DE L'AIGLE.

Départs à cinq heures du matin.

Ces bateaux, très-spacieux, se distinguent par la supériorité de leur marche et la commodité des emménagements.

Les bureaux de la compagnie sont: quai de Retz, n° 45, et place de la Charité, hôtel de Provence. (261)

(2105) AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le sirop composé de salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuse commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et des maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacon de 5 f., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon-

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE, COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les darvres, les éruptions, ces ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 24 SEPTEMBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Juin et Déc.	Ecl. au gaz, Ce Per.,	2,180	
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etie.	1,150	
550	600		Eclair. au gaz Gren.,	1,050	
500	750		Ecl. au gaz S.-et-L.,	950	
400	700		Eclair. gaz (Dijon)	650	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	700	
1,740	600		Eclair. gaz (Furin),	790	
Illimité.	1,000	Idem.	Ce gén. m. R.-de-G.	975	
Idem.	1,000	Idem.	Ce des mines del'Un.	750	
Idem.	1,000	Idem.	Soc. civ. d'act. min. de houille,		
1,500	800	Idem.	Min. Grang. et Cul.,		
4,000			Ce des mines Thiol.,	660	
1,000	1,000		Ce génér. des Tréf.,		
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,		
500	4,000	Jan. et Juil.	Soc. lyon. bat. à vap.		
154	5,000	Idem.	Gondoles à vap sur Saône, marc.,		
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	2,265	
450	2,000	Idem.	Pont de la Feuillée,	1,700	
300	2,000	Idem.	Pont Seguin,	1,500	
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	1,300	
1,800	1,000		Pont et gare de Vaise	1,100	
6,000			Canal de Givors,		
2,200	5,000	Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,900	
240	5,000	par an.	Moulins à v. de Per.,	5,000	
800		Juin et Déc.	Fonder. (Loi. Ard.),	16,000	
800	1,000		Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	1,200	
2,000	1,000	Idem.	Banque de Lyon,	1,910	
700	750		Caisse C ^e de best.,		
Illimité.		30m. et 30s.	Omniùm,	520	
2,000	500		Soc. river. d'assur.,		
800	500		Rhône supérieur,		